

**LIGNES DIRECTRICES
SUR LES PROGRAMMES
DE COMPÉTENCES PARENTALES
DESTINÉS AUX
FEMMES PURGEANT UNE PEINE FÉDÉRALE**

**Service Correctionnel du Canada
Janvier 1995**

TABLES DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	4
	Renseignements généraux	4
	Objet	5
	Comment utiliser les lignes directrices	5
	Comment les lignes directrices ont été élaborées	6
	Genre d'informations fournies dans les lignes directrices	6
II.	PRINCIPES QUI DOIVENT GUIDER LES PROGRAMMES S'ADRESSANT AUX FEMMES PURGEANT UNE PEINE FÉDÉRALE	7
	Principes généraux	7
	Principales caractéristiques	8
III.	LES RESPONSABILITÉS PARENTALES DES FEMMES PURGEANT UNE PEINE FÉDÉRALE	9
	Les détenues et leurs enfants	9
	Responsabilités parentales	10
	Compétences parentales	11
	Relations mère-enfant	11
IV.	PROGRAMMES DE COMPÉTENCES PARENTALES POUR LES FEMMES PURGEANT UNE PEINE FÉDÉRALE - APERÇU DES ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES	13
	Compétences parentales - but du programme	13
	Questions et thèmes à prendre en considération	14
	Approche pédagogique	18
	Approche méthodologique	21
	Animation des programmes et considérations sur la formation	22
V.	CONTENU DES PROGRAMMES	22
VI.	LES MEILLEURES PRATIQUES	23
	Programmes offerts dans la collectivité	24
	Programmes offerts dans les établissements	25
VIII.	SURVEILLANCE ET ÉVALUATION	27
	Vérifier comment le programme fonctionne	28
	Informer l'équipe de gestion des détenues et effectuer des changements en fonction des commentaires reçus	28
	Évaluer les résultats du programme	28

VII. LISTE DE VÉRIFICATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION29

ANNEXE A : TABLEAUX SUR LE CONTENU DES PROGRAMMES

ANNEXE B : BIBLIOGRAPHIE

I. INTRODUCTION

Renseignements généraux

Avant d'être incarcérées, de nombreuses femmes purgeant une peine fédérale (FPPF) s'occupaient seules de leurs enfants. Il est extrêmement important pour la plupart d'entre elles de rétablir ou d'améliorer les relations avec leurs enfants. Reconnaisant cette situation, on a décrit dans le plan opérationnel des nouveaux établissements pour femmes purgeant une peine fédérale diverses solutions qui permettront aux détenues d'avoir des contacts plus fréquents avec leurs enfants :

- les visites-contacts;
- les visites dans le cadre du Programme de visites familiales privées;
- les visites à l'établissement ou à l'extérieur, lorsque les enfants demeurent dans une famille d'accueil ou sont pris en charge;
- l'hébergement occasionnel des enfants à l'établissement;
- l'hébergement des enfants à l'établissement à temps partiel;
- l'hébergement des enfants à l'établissement à temps plein.

Le programme de compétences parentales est une composante essentielle de la stratégie du SCC qui vise à aider les détenues à jouer leur rôle de parent. Un grand nombre des détenues qui ont participé à une enquête en 1990 souhaitaient obtenir de l'aide dans le secteur des compétences parentales.

À cet égard (comme à bien d'autres), les détenues ne sont pas différentes de beaucoup d'autres mères qui veulent devenir de meilleurs parents. De plus en plus, les Canadiens et les Canadiennes cherchent à avoir de l'aide et du soutien pour exercer leurs responsabilités parentales. La Canadian Association of Family Resource Programs a déclaré récemment qu'il existait au pays 1 585 initiatives visant à soutenir les familles ayant de jeunes enfants. Parmi ces initiatives, mentionnons les programmes de ressources familiales, les joujouthèques, les cours d'éducation des parents, les groupes d'entraide et de soutien, les halte-garderies, les services de soutien pour les enfants et les parents ayant des besoins spéciaux et d'autres services de soutien connexes pour parents et enfants (1994). Les étagères des librairies sont remplies de livres de conseils s'adressant aux parents. Les ateliers de compétences parentales offerts par les organismes communautaires dans tout le pays connaissent une très grande popularité.

Les attitudes, les pensées et les expériences des détenues en tant que mères sont intimement liées aux réalités et aux apprentissages de leur propre vie; il en est ainsi pour toutes les femmes. Pour être efficace, un programme de compétences parentales doit tenir compte du lien entre les difficultés personnelles qu'ont vécues les femmes et la façon dont ces difficultés ont agi sur leur rôle et leur expérience comme mères.

Objet

Les lignes directrices ont été conçues pour aider le SCC à planifier, élaborer, mettre en oeuvre et évaluer des programmes de compétences parentales s'adressant aux femmes qui seront détenues dans les nouveaux établissements pour femmes purgeant une peine fédérale dans tout le pays.

Ces lignes directrices ont pour objet :

- d'aider les directeurs de ces établissements et leur équipe de gestion à choisir, adapter ou concevoir, gérer et évaluer un programme de compétences parentales qui répondra aux besoins de la population carcérale et qui s'insérera de façon efficace dans les autres programmes;
- d'aider les concepteurs de programmes à concevoir et exécuter les programmes qui répondront le mieux aux besoins des détenues.

Comment utiliser les lignes directrices

Les lignes directrices sont axées sur les méthodes les plus prometteuses et les plus appropriées pour fournir aux détenues une formation en compétences parentales. Il faut les considérer davantage comme un menu dans lequel on peut faire un choix qu'une recette qu'il faut suivre à la lettre. Elles fournissent des informations utiles et elles décrivent des procédés qui permettent de concevoir, de mettre en oeuvre et d'évaluer un programme sur mesure fondé sur les expériences de vie, les conditions et les besoins des détenues.

Dans l'esprit de la Stratégie des programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale, les directeurs d'établissement et leur équipe de gestion devront travailler en étroite collaboration avec les détenues qui ont des enfants et avec les concepteurs de programmes pour mettre sur pied un programme de compétences parentales qui réponde aux besoins des femmes. Ce genre de programme doit être élaboré en fonction du contexte. Des considérations comme la politique globale mère-enfant de l'établissement et la stratégie de mise en oeuvre des programmes (c.-à-d. les visites, l'hébergement des enfants dans l'établissement, les services de garde) peuvent avoir une incidence importante sur l'orientation de tout programme de compétences parentales. Les gestionnaires de l'établissement doivent aussi envisager de permettre ou de promouvoir la création de mécanismes de soutien pour les groupes particuliers qui se formeront dans le cadre de ce programme (p. ex. un groupe de soutien pour les jeunes mères).

Les lignes directrices ne sont pas conçues pour le pavillon de ressourcement hébergeant les détenues autochtones, pour lequel on est à mettre au point une stratégie de

programmes adaptés à la culture. Cependant, le pavillon de ressourcement pourra les consulter.

Comment les lignes directrices ont été élaborées

Les lignes directrices ont été élaborées à partir :

- d'un examen des ouvrages sur les compétences parentales dans les établissements correctionnels pour femmes;
- d'une analyse des programmes de compétences parentales destinés aux femmes dans la collectivité;
- des conseils et des commentaires donnés par les directeurs des nouveaux établissements pour femmes purgeant une peine fédérale, les membres des comités de programmes pour détenues de tout le pays et l'Unité de l'élaboration et de la mise en oeuvre des programmes, Programmes correctionnels, de l'administration centrale du SCC.

Genre d'informations fournies dans les lignes directrices

Les lignes directrices donnent de l'information sur :

- les principes directeurs qui doivent régir les programmes pour détenues dans les nouveaux établissements;
- le contexte dans lequel vivent les détenues et leurs enfants;
- les principes qui devraient guider les programmes de compétences parentales s'adressant aux détenues;
- le contenu recommandé des programmes;
- les programmes actuels qui s'appuient sur les mêmes principes que les programmes de compétences parentales destinés aux détenues;
- les questions d'évaluation;
- les ressources.

II. PRINCIPES QUI DOIVENT GUIDER LES PROGRAMMES S'ADRESSANT AUX FEMMES PURGEANT UNE PEINE FÉDÉRALE

Principes généraux

Le rapport de 1990 du groupe de travail sur les femmes purgeant une peine fédérale, La création de choix, rassemble pratiquement toutes les idées des commissions, des groupes de travail et des rapports qui se sont penchés sur les problèmes de ces détenues depuis 1934. Le groupe de travail a examiné les problèmes qui sont propres aux femmes, par exemple la séparation d'avec leurs enfants et leur famille, le fait d'être isolées de leur culture et de leur collectivité, ainsi que l'absence de programmes et de services adaptés aux femmes.

Dans le rapport La création de choix, on définit cinq principes qui devraient guider la stratégie des programmes du SCC pour les détenues. Ces principes ont été intégrés à la Stratégie des programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale et sont présentés ci-dessous :

- **Pouvoir contrôler sa vie :** Les injustices et les inégalités dont sont victimes les Canadiennes en général sont ressenties de façon plus aiguë par les détenues et elles ont miné leur estime d'elles-mêmes et leur confiance dans leur capacité de prendre leur vie en main. Les stratégies qui aident les détenues à comprendre leur situation, à déceler leurs forces et à les exploiter, et qui les incitent à prendre des mesures positives pour contrôler leur vie sont recommandées.
- **Choix valables et responsables :** Les détenues n'ont pas fait beaucoup de choix dans leur vie parce qu'elles n'avaient pas le contrôle de leur vie. En outre, la dépendance à l'égard de l'alcool, de la drogue, des hommes, de l'aide sociale et financière les a empêchées de faire des choix libres et responsables à propos de leur vie. Il faut leur donner des occasions de faire de véritables choix si on veut les aider à guérir.
- **Respect et dignité :** Le respect mutuel parmi les détenues et les membres du personnel et entre les détenues et le personnel a constitué une lacune par le passé. L'établissement du respect mutuel et de la dignité est une condition nécessaire au changement.
- **Environnement de soutien :** Un milieu de vie positif et favorable peut aider les détenues à rehausser leur estime d'elles-mêmes et leur sentiment de valeur personnelle, leur dignité et le respect pour elles-mêmes et pour les autres. L'environnement de soutien comporte plusieurs aspects : socio-politique, physique, affectif ou psychologique, spirituel et financier.

- Responsabilité partagée : Une approche holistique à la mise en place de systèmes de soutien pour les détenues doit mettre à contribution tous les paliers de gouvernement, le secteur privé, les ONG et la collectivité. Ainsi, les détenues pourront réintégrer leurs réseaux communautaires après leur mise en liberté.

Principales caractéristiques

La Stratégie des programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale définit aussi les principales caractéristiques des programmes correctionnels efficaces axés sur les femmes; ces caractéristiques devraient faire partie intégrante de la conception et de la mise en oeuvre des programmes s'adressant aux femmes purgeant une peine fédérale. Voici ces six caractéristiques :

- Adhérer aux principes axés sur les femmes, qui consistent à :
 - examiner les problèmes des détenues dans le contexte social de leur vie, plutôt que de les individualiser;
 - considérer l'apprentissage comme une entreprise de collaboration, et non comme une activité fortement contrôlée par un animateur;
 - mettre les femmes en relation les unes avec les autres afin de favoriser le dialogue et la confiance mutuelle;
 - soutenir les femmes, les encourager, avoir de l'empathie à leur égard et les amener à se remettre en question, tout cela dans un cadre exempt de confrontation;
 - reconnaître que les femmes sont des agents actifs de changement dans leur vie.
- Adhérer aux principes de l'éducation des adultes, qui reconnaissent que :
 - les femmes apprennent généralement mieux par des procédés qui favorisent les liens et les interactions;
 - la diversité des activités et les méthodes créatives favorisent l'apprentissage;
 - le fait de se servir des expériences et des apprentissages des femmes est plus efficace que de leur parler de choses théoriques;
 - les adultes apprennent en prenant modèle sur les autres;
 - l'humour, le soutien mutuel et les interactions sociales sont de puissants outils d'enseignement et d'apprentissage.
- Valoriser la diversité, en :
 - instaurant un climat de tolérance et de compréhension à l'égard des différences culturelles, sexuelles et autres;

- utilisant les différences entre les participantes comme outil d'apprentissage;
 - étant sensible aux besoins individuels.
- Utiliser une approche analytique qui consiste à :
- renforcer les habiletés de résolution de problèmes;
 - favoriser la pensée créative et l'esprit critique;
 - encourager les femmes à examiner leurs valeurs et les liens qui unissent les valeurs, les idées et les actes;
 - améliorer leurs habiletés sociales.
- Structurer et soutenir les programmes de sorte que :
- le personnel comprenne les causes et les raisons des programmes;
 - les programmes soient suffisamment souples pour être adaptés aux besoins de toutes les participantes;
 - l'intégrité des programmes et le respect des principes axés sur les femmes soient maintenus;
 - les programmes soient accessibles à toutes les détenues qui veulent les suivre et qui en ont besoin.
- Prévoir un processus de mise en oeuvre des programmes qui comprend :
- des critères de sélection bien établis;
 - des règles de fonctionnement en groupe établies par les participantes et l'animateur;
 - des règles de gestion et de contrôle appropriées;
 - un protocole définissant les rapports entre les animateurs des programmes et les gestionnaires;
 - un mécanisme d'évaluation.

Les répercussions de ces six éléments, sur le plan pédagogique, sont examinées plus en détail à la section IV.

III. LES RESPONSABILITÉS PARENTALES DES FEMMES PURGEANT UNE PEINE FÉDÉRALE

Les détenues et leurs enfants

L'enquête effectuée par Shaw et ses collègues, en 1990, sur les femmes purgeant une peine fédérale a révélé que près des deux tiers (65 p. 100) des 203 répondantes avaient

des enfants. La majorité d'entre elles avaient de 1 à 3 enfants (Shaw et coll., 1991-4, 10-11). En tout, ces femmes avaient 264 enfants, dont l'âge variait de quelques mois à l'âge adulte et qui vivaient selon divers arrangements dans la collectivité.

Quarante-sept pour cent des répondantes avaient au moins un enfant (à l'exception des enfants adoptés) de moins de 17 ans qui était à leur charge au moment de leur incarcération (ce qui représentait 142 enfants). Au moins 24 p. 100 des femmes ayant des enfants de moins de 17 ans (41 femmes) avaient au moins un enfant de moins de 5 ans (ce qui représentait 52 enfants).

Depuis de nombreuses années, la séparation d'avec leurs enfants représente un problème pour les femmes purgeant une peine fédérale (McLeod, 1986, Cannings, 1990, Shaw et coll., 1991-4, 1992-13). Pour beaucoup de femmes, la souffrance de l'incarcération est exacerbée par la douleur et l'anxiété de perdre leurs enfants. Shaw et ses collègues ont fait remarquer que les femmes purgeant une peine fédérale dans un établissement provincial ont des contacts plus réguliers avec leurs enfants que les femmes détenues à la Prison des femmes.

Les nouveaux établissements offriront plus de choix aux détenues, mais on ne sait pas encore quels types de contacts ou de relations les femmes voudront avoir avec leurs enfants. Comme le montre l'enquête de Shaw et ses collègues, environ 40 p. 100 des répondantes ont indiqué qu'elles aimeraient vivre avec leurs enfants dans une maison de transition. D'autres estimaient qu'il serait préférable que leurs enfants demeurent dans leur milieu (Shaw, 1991-4, 15).

Responsabilités parentales

Dans la même enquête de 1990, on a constaté qu'avant leur incarcération, près des deux tiers des femmes avaient toujours vécu en situation monoparentale ou pendant la plus grande partie de la vie de leurs enfants. Dans la majorité (53 p. 100) des cas, les enfants des femmes vivaient seuls avec elles avant qu'elles commettent leur infraction. Les enfants vivaient avec leurs deux parents dans 39 p. 100 des cas, et dans 9 p. 100 des cas, ils vivaient avec une personne de la famille ou étaient pris en charge.

Des recherches américaines donnent à penser que les enfants des femmes incarcérées sont plus susceptibles d'être pris en charge ou forcés d'aller vivre chez d'autres parents que les enfants des hommes incarcérés, ceux-ci étant moins susceptibles en premier lieu d'être les seuls à s'occuper de leurs enfants avant leur incarcération (Adalist-Estrin, 1986). Les enfants sont donc plus perturbés dans leur vie lorsque leur mère, plutôt que leur père, est incarcérée.

Compétences parentales

L'enquête de Shaw et ses collègues a révélé que plus de la moitié des détenues qui avaient des enfants estimaient qu'il leur serait profitable de participer à un programme d'éducation des parents. Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, cet intérêt pour l'éducation des parents correspond à la demande de programmes de ce genre dans l'ensemble de la collectivité.

Nous n'avons pratiquement pas de données sur les compétences parentales des femmes purgeant une peine fédérale avant ou pendant leur incarcération, ni sur la façon dont ces compétences se comparent à celles des autres femmes de la collectivité. La recherche indique toutefois que les compétences parentales sont généralement des comportements acquis. Si tel est le cas, il serait donc pertinent d'avoir des informations sur les expériences vécues par les femmes dans leur enfance.

L'enquête de Shaw et ses collègues (1991-4) a montré que plus de la moitié des femmes purgeant une peine fédérale avaient vécu plusieurs types de traumatismes dans leur enfance, comme la violence physique et sexuelle, la mort d'un parent, l'alcoolisme d'un parent, la maladie physique ou mentale, le placement dans plusieurs familles d'accueil et le placement en établissement. Bien que ces expériences ne soient pas propres à ces femmes et ne soient pas nécessairement un facteur déterminant du comportement futur, elles représentent tout de même un aspect important de la réalité dont il faut tenir compte dans la conception des programmes. Cela signifie qu'un grand nombre des détenues ont probablement été exposées à des modèles parentaux négatifs.

Relations mère-enfant

Nous n'avons que très peu de données sur les enfants des femmes purgeant une peine fédérale au Canada et pratiquement pas d'information qualitative sur la nature de leur vie et de leurs relations avec leur mère. Il faudra recueillir plus de renseignements qualitatifs au niveau local si nous voulons insérer leur situation dans un contexte plus global. Cependant, si nous regardons les expériences des mères incarcérées dans d'autres juridictions (bibliographie, annexe B), nous constatons les faits suivants :

- Bien que nous ayons généralement l'impression que les détenues sont fondamentalement des « mères inaptées », il n'y a aucune preuve empirique qui appuie cette affirmation (Johnston, 1993). En fait, plusieurs études sur les attitudes et les comportements maternels des femmes incarcérées démontrent que celles-ci ont une compréhension positive et réaliste de leur rôle de mère (LeFlore et Holston, 1990). En outre, elles veulent être de « bonnes mères » (Société Elizabeth Fry Edmonton, 1994, 156-157).

- L'apprentissage de la maternité et des soins maternels est un défi que la plupart des femmes doivent relever; les femmes qui ont vécu des traumatismes et de la violence dans leur enfance, les femmes qui ont eu elles-mêmes des parents peu présents ou indifférents, les femmes qui deviennent mères sans le vouloir et les femmes qui ont d'autres types de problèmes comme la dépendance à la drogue ou des problèmes avec la loi doivent acquérir des compétences parentales en plus de se guérir psychologiquement elles-mêmes afin de devenir de bons parents (Société Elizabeth Fry, 1994).
- La prise des décisions maternelles préoccupe énormément de nombreuses détenues. Les décisions à propos du placement de leurs enfants, des soins de santé, de l'école et de la religion, ainsi que la participation matérielle aux questions liées à la garde des enfants, ont été définies comme des domaines dans lesquels les mères incarcérées pourraient choisir de s'engager activement. De plus, les détenues doivent être soutenues dans leurs décisions maternelles (Société Elizabeth Fry Edmonton, 1994, LeFlore et Holston, 1990, McGowan et Blumenthal, 1978, cité dans Johnston, 1993). À cet égard, il est important aussi que les femmes soient informées de leurs droits parentaux.
- Les enfants des femmes incarcérées sont susceptibles d'avoir des problèmes découlant de leur âge et de la qualité et de la nature de leurs relations avec leur mère avant son incarcération. Voici les problèmes que ces enfants peuvent avoir :
 - des traumatismes causés par le fait d'avoir été témoins ou victimes de violence, d'avoir été témoins d'activités criminelles ou de l'arrestation de leur mère, d'avoir à déménager ou à changer d'école ou d'être placé en famille d'accueil, etc.
 - des difficultés, d'ordre cognitif et affectif, à comprendre l'arrestation et l'incarcération de leur mère. L'âge des enfants est un facteur important, ainsi que la façon dont on leur a expliqué - si on l'a fait - les détails entourant l'incarcération de leur mère. Les enfants peuvent ressentir de la colère, de la culpabilité et de la peur. Si l'infraction de la mère est connue du public, les enfants peuvent aussi ressentir de la honte et de l'embarras et devoir faire face aux sarcasmes des autres. Dans certains cas, les enfants s'isolent et se retirent de leur milieu social (Gamer et Schrader, 1981).
 - les enfants peuvent réagir à l'incarcération de leur mère en adoptant des comportements inappropriés, comme les agressions verbales et physiques, l'incontinence nocturne, les troubles de l'alimentation, l'anxiété ou la dépression, une déficience de l'attention, des problèmes scolaires ou sociaux ou la toxicomanie (Gamer et Schrader, 1981, 206-211). Ces

problèmes peuvent être aggravés par d'autres problèmes de santé si les enfants souffrent des effets du syndrome d'alcoolisme foetal, de toxicomanie foetale, de l'infection par le VIH, etc. (Johnston, 1992, 4-6). Soulignons ici que les ouvrages sur les capacités d'adaptation des enfants des parents incarcérés sont très peu nombreux; certains enfants peuvent s'adapter relativement bien ou même très bien. Les conclusions ci-dessus doivent donc être interprétées avec prudence.

- Les mères peuvent s'adapter à la séparation d'avec leurs enfants de diverses façons. Elles peuvent être partagées entre des sentiments de soulagement, de culpabilité et de honte. Elles peuvent se sentir impuissantes et indignes d'être mères si elles ne peuvent être avec leurs enfants (Société Elizabeth Fry, 1994). Par conséquent, il se peut qu'elles soient accablées par la perspective que leurs enfants viennent les visiter ou demeurent avec elles dans l'établissement correctionnel.
- Les mères peuvent réagir de différentes façons à la présence de leurs enfants dans l'établissement, et cette expérience peut comporter des aspects négatifs. Un facteur qui détermine la façon dont elles se sentent et réagissent à la présence de leurs enfants est le soutien qu'elles reçoivent dans leur rôle de mère (par les programmes et les services, par les gestes des autres détenues, par les attitudes et les comportements du personnel) (Hartz-Karp, 1983). Les problèmes d'isolement que vivent de nombreuses mères dans la collectivité peuvent aussi être vécus par les femmes incarcérées qui doivent s'occuper de leurs jeunes enfants à temps plein, par exemple.

IV. PROGRAMMES DE COMPÉTENCES PARENTALES POUR LES FEMMES PURGEANT UNE PEINE FÉDÉRALE - APERÇU DES ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES

Compétences parentales - but du programme

Le but premier de tout programme de compétences parentales offert dans les nouveaux établissements pour femmes purgeant une peine fédérale devrait être de renforcer la capacité des femmes de subvenir aux besoins de leurs enfants et de les élever. Le programme doit être fondé sur deux éléments :

- premièrement, la nécessité de s'assurer que les enfants de ces femmes sont élevés dans un milieu sûr, sécuritaire et enrichissant;
- deuxièmement, le désir de rendre l'exercice des responsabilités parentales enrichissant et positif pour les femmes.

En accordant une importance primordiale aux besoins des enfants, on écarte les programmes dont les répercussions imprévues pourraient être de considérer les enfants comme un moyen de favoriser la réadaptation de la mère.

Les objectifs précis du programme doivent être clairement définis et ils doivent être axés sur les éléments suivants :

- fournir aux femmes les compétences et les connaissances nécessaires sur le développement de l'enfant pour qu'elles deviennent des parents efficaces;
- aider les femmes à choisir un mode de vie sain pour elles-mêmes et pour leurs enfants;
- soutenir les femmes dans leurs décisions de mère, y compris dans la décision de prendre la responsabilité de s'occuper de leurs enfants et de prendre des décisions qui seront dans le meilleur intérêt de leurs enfants;
- aider les femmes à avoir accès à des ressources et des réseaux communautaires qui peuvent les aider et les soutenir dans leurs efforts d'être de bons parents.

Tous les programmes de compétences parentales destinés aux femmes purgeant une peine fédérale doivent respecter les principes généraux et les éléments essentiels des programmes correctionnels efficaces énumérés dans la Stratégie des programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale et résumés à la section II.

Il est particulièrement important que les concepteurs de programmes de compétences parentales reconnaissent le contexte particulier dans lequel s'inséreront les relations des détenues avec leurs enfants. Les programmes et les concepteurs de programmes doivent être suffisamment souples pour répondre aux besoins des enfants et des mères dans ce contexte. Avant tout, les concepteurs et les animateurs des programmes doivent respecter et soutenir les choix que font les femmes quant à la façon d'assumer leurs responsabilités maternelles, que ce soit à l'intérieur de l'établissement correctionnel, dans le cadre de visites plus nombreuses ou à distance.

Questions et thèmes à prendre en considération

En plus du contenu de base présenté à l'annexe A, il y a un certain nombre de questions ou de thèmes qui devraient être intégrés dans tout programme. Il importe peu que ces questions fassent l'objet d'un cours particulier ou qu'elles soient abordées dans le cadre d'un cours sur un autre sujet. Cependant, chacune de ces questions est assez importante pour qu'on en parle souvent. Les concepteurs et les animateurs de programmes devraient essayer de revenir sur ces thèmes le plus souvent possible :

➤ **Prendre soin de soi**

Les liens entre les mères et leurs enfants sont très forts. Les détenues doivent prendre soin d'elles-mêmes si elles veulent être capables de bien s'occuper de leurs enfants. Dans certains cas, elles peuvent juger qu'il serait préférable que leurs enfants ne demeurent pas à l'établissement à temps plein. Dans tout programme, il faut souligner que les détenues n'ont pas à cohabiter avec leurs enfants pour être de bonnes mères et qu'elles ne doivent pas se sentir coupables ou honteuses de faire ce choix.

➤ **Responsabilités parentales et estime de soi**

Pratiquement tous les ouvrages sur les compétences parentales soulignent l'importance de l'estime de soi pour les parents comme pour les enfants (Illsely Clarke, 1989; Branden, 1994, cité dans Société Elizabeth Fry, 1994). Les détenues devront être encouragées à travailler sur leur propre estime de soi afin de pouvoir être des parents plus efficaces et d'aider leurs enfants à avoir l'estime d'eux-mêmes.

➤ **Modèles parentaux**

Il existe différentes façons d'exercer ses responsabilités parentales, qui sont décrites de diverses façons dans les ouvrages. On trouve un classement particulièrement utile dans l'ouvrage de Jean Illsely-Clarke (1978, 1992).

- éduquer,
- encadrer et protéger,
- couvrir,
- critiquer.

Les deux premiers modèles sont positifs, les deux derniers négatifs. Tous les parents, y compris les détenues, ont besoin de nombreux exemples concrets pour les aider à adopter une approche positive à leur rôle parental et pour les soutenir dans l'utilisation de ces modèles positifs.

➤ **Donner le bon exemple**

L'un des outils pédagogiques les plus puissants dont les parents disposent est leur propre comportement. Tout programme de compétences parentales doit aider les femmes à examiner leurs propres comportements et à constater à quel point les exemples positifs peuvent aider leurs enfants.

➤ **Stratégies d'adaptation efficaces**

Les détenues doivent aussi prendre conscience des répercussions que peuvent avoir les modèles négatifs. La recherche démontre que le développement de l'enfant est compromis dans les familles où un parent a une dépendance à l'alcool ou à la drogue, où les relations sont empreintes de violence et où il se déroule des activités criminelles (Société Elizabeth Fry Edmonton, 1994, Johnston, 1993). Les détenues doivent être amenées à comprendre les répercussions que peuvent avoir sur leurs enfants la toxicomanie, la violence et le comportement criminel.

Les animateurs des programmes doivent veiller à transmettre ces messages de façon impartiale et à ne pas porter de jugement au cours des discussions. Ils doivent aussi s'abstenir de tenter de régler ces problèmes par eux-mêmes. Ils doivent plutôt orienter les femmes vers d'autres programmes offerts aux détenues et continuer d'axer leur programme sur l'enfant en se concentrant sur les répercussions des problèmes de la mère sur les enfants.

➤ **Responsabilités parentales, stress et frustration**

Le rôle de parent provoque nécessairement du stress et des frustrations, indépendamment des facteurs comme le temps, l'endroit, le milieu et la culture. Pour les détenues, le stress habituel des responsabilités parentales peut être augmenté par d'autres problèmes auxquels elles doivent s'attaquer en même temps, comme la dépendance à l'alcool ou la drogue ou la violence dont elles ont été victimes. Les conditions de logement dans les nouveaux établissements et

l'adaptation au milieu correctionnel peuvent aussi ébranler la capacité des détenues de s'occuper de leurs enfants.

Tout programme de compétences parentales doit aider les détenues à faire face aux réalités et aux frustrations stressantes associées au rôle quotidien de parent. De plus, comme le stress et les frustrations sont augmentés à cause de l'incarcération, le programme de compétences parentales doit être en mesure d'aider les détenues à surmonter le stress produit par l'incarcération, de sorte que les répercussions sur leurs relations avec leurs enfants soient réduites.

➤ **Enfants ayant des problèmes spéciaux**

Beaucoup des enfants des détenues ont été victimes de traumatismes ou de violence, ou ont été témoins de violence. Par conséquent, ils peuvent manifester, plus que la moyenne des enfants, des comportements qui sont difficiles à contrôler pour n'importe quel parent. Ces comportements ont été décrits à la section III. Pour qu'un programme s'adressant aux détenues soit efficace, il doit

fournir aux femmes des occasions de discuter de différentes façons d'aider leurs enfants à régler ces problèmes.

➤ **Nécessité d'un soutien mutuel**

L'absence de soutien constitue un problème important pour beaucoup de dispensateurs de soins dans la collectivité. Il s'agit là d'une question particulièrement importante pour les femmes qui choisiront que leurs enfants demeurent avec elles à l'établissement de façon permanente, car elles devront s'occuper d'eux toute la journée. Tout programme de compétences parentales devrait prévoir des façons créatives et pratiques de construire et de favoriser le soutien mutuel entre les détenues qui ont des enfants et les autres détenues.

Une autre façon de favoriser le soutien et d'améliorer les compétences parentales des détenues serait de les aider à avoir accès à des réseaux d'entraide et de services de soutien dans la collectivité. Des programmes qui jumelleraient les détenues avec des mères de la collectivité, par exemple, pourraient être envisagés.

➤ **Aider les mères à expliquer à leurs enfants la raison de leur incarcération**

Les enfants qui vivent avec leur mère à l'établissement peuvent être étiquetés par les gens qu'ils rencontrent dans la collectivité. La plupart des détenues voudraient être capables d'aider leurs enfants à comprendre la situation et les autres questions entourant l'incarcération. Tout programme de compétences parentales pour les détenues devrait aider les mères à expliquer ces choses à leurs enfants. Selon la situation, il peut s'avérer utile d'organiser des activités de groupe pour les enfants des détenues afin qu'ils se sentent également soutenus par les autres qui vivent des expériences semblables.

➤ **Résolution des problèmes quotidiens**

Un thème important des programmes de compétences parentales doit porter sur la résolution des problèmes quotidiens. Par exemple :

- les femmes qui ne peuvent voir leurs enfants peuvent avoir besoin d'aide pour concevoir un plan pour les rencontrer;
- les femmes dont les enfants ne demeurent pas à l'établissement peuvent avoir besoin de conseils sur la façon d'exercer leurs responsabilités parentales de façon efficace avec la personne qui s'occupe de leurs enfants dans la collectivité;

- l'hébergement des enfants dans les nouveaux établissements peut entraîner de nouveaux types de problèmes dans la vie de l'établissement. Il faut donner des conseils aux femmes pour les aider à résoudre les problèmes qu'elles auront avec leurs enfants et avec les autres détenues de leur unité, de sorte que les difficultés qui surgissent à cause de la présence des enfants soient résolues le plus tôt possible.

➤ **Réintégration et marginalisation**

La plupart des détenues viennent d'un milieu familial pauvre et y retourneront; de même, elles retourneront à un mode de vie marginal. Le programme de compétences parentales devrait proposer aux détenues des façons créatives de jouer leur rôle de mère sans avoir à déboursier de grosses sommes et leur faire connaître les ressources de la collectivité. Il faut aussi montrer à ces femmes la façon d'aller chercher de l'aide pour obtenir un soutien familial après leur mise en liberté (p. ex. logement, soutien à la mère, services de garde).

Avant tout, il faut reconnaître que l'acquisition de compétences parentales positives est un processus d'apprentissage qui dure toute une vie. Il sera également important de fixer des buts et des attentes réalistes quant à l'évolution des relations mère-enfant dans le temps.

Approche pédagogique

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, tout programme de compétences parentales choisi, adapté ou conçu doit être conforme à la Stratégie des programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale. Le tableau ci-dessous montre les répercussions que chaque élément de programme devrait avoir sur les programmes de compétences parentales.

Élément de programme	Répercussions sur les programmes de compétences parentales
Principes axés sur les femmes	<ul style="list-style-type: none"> • concevoir les programmes en fonction des expériences et des réalités des détenues et de leurs enfants • aider les détenues à se soutenir mutuellement, à apprendre des expériences des autres dans le domaine de l'éducation des enfants et à apprendre des autres dans la collectivité • encourager les détenues à remettre en question leurs hypothèses et leurs attentes à propos de leur rôle parental, et soutenir leurs efforts sans porter de jugement • exploiter les points forts qui peuvent les aider à modifier leur manière d'élever leurs enfants
Principes de l'éducation des adultes	<ul style="list-style-type: none"> • aider les femmes à apprendre et à grandir dans leurs relations avec leurs enfants et entre elles • prévoir un grand éventail d'activités dans les programmes, s'assurer que ces activités se fondent sur les expériences et l'imagination des détenues • les programmes doivent être pratiques, concrets et expérientiels. Les détenues doivent apprendre en faisant les choses et tirer des leçons de leurs expériences parentales • s'assurer que les animateurs des programmes ont la capacité et la volonté de donner l'exemple de ce qu'ils enseignent, dans toutes leurs interactions avec les détenues et avec leurs enfants • inciter les animateurs à se servir de l'humour comme outil pédagogique et reconnaître que l'humour est un élément important qui peut aider les détenues à devenir de meilleurs parents

Élément de programme	Répercussions sur les programmes de compétences parentales
Approche analytique	<ul style="list-style-type: none"> • souligner que le rôle de parent efficace est quelque chose qui s'apprend • utiliser une approche de résolution de problèmes à tous les niveaux du programme, une approche pratique et concrète • favoriser la pensée créative <u>et</u> l'esprit critique en choisissant des activités qui exigent ces deux notions • inciter les femmes à examiner leurs valeurs et le rôle des parents dans le modelage des valeurs, et ce dans le cadre d'une grande variété de sujets • intégrer cette approche analytique à tous les éléments du programme pour aider les détenues à reconnaître que la résolution de problèmes n'est pas seulement un outil qu'on utilise dans des occasions spéciales, mais une façon d'interagir avec les autres
Diversité	<ul style="list-style-type: none"> • aider les détenues à faire preuve de tolérance et de compréhension à l'égard de la diversité en les aidant à enseigner à leurs enfants les différences entre les types de familles et les normes • exploiter les différences entre les mères et entre les enfants dans la conception et l'exécution des programmes • reconnaître que les besoins des détenues, en tant que mères, peuvent être très différents et en tenir compte dans les modèles de programmes

Élément de programme	Répercussions sur les programmes de compétences parentales
Structure et soutien des programmes	<ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser le personnel des établissements pour femmes aux questions associées au rôle de parent; nous pouvons <u>tous</u> apprendre à être de meilleurs parents • s'assurer que le programme est assez souple pour être adapté aux besoins particuliers de chaque groupe de femmes. Comme les besoins d'information et d'acquisition de compétences peuvent varier, l'intensité et la durée des programmes pourront aussi varier • dans la mesure du possible, établir des liens avec des groupes communautaires et d'autres programmes et services (services de garde, par exemple) • s'assurer que le programme est conforme au modèle conceptuel des programmes correctionnels • examiner si les femmes ont besoin de soutien de parents ou de leurs pairs • consacrer les ressources nécessaires pour que les programmes soient accessibles à toutes les détenues qui veulent les suivre
Processus des programmes	<ul style="list-style-type: none"> • s'assurer que le processus du programme est bien défini; les critères de sélection, les règles de fonctionnement du groupe, la gestion, la surveillance, les protocoles de rapport <u>et</u> l'évaluation sont des questions qui doivent être déterminées dès le départ

Approche méthodologique

Pour être cohérents avec l'approche pédagogique recommandée (qui est expérientielle et concrète), les concepteurs et les animateurs de programmes doivent :

- se servir de la discussion, du travail en groupe, d'études de cas, de jeux de rôles et de démonstrations pratiques;
- dans la mesure du possible, faire participer des ressources communautaires à l'animation;
- aider les détenues à acquérir et à mettre en pratique les compétences sociales qui les aideront à devenir des parents efficaces.

Les exposés ne sont pas recommandés, ni une approche scolaire ou théorique. Les animateurs doivent utiliser un langage simple; de même, tout le matériel de soutien doit être écrit en langage simple. Les concepteurs et les animateurs des programmes doivent tenir compte du fait que certaines détenues n'ont pas un niveau d'instruction très élevé.

Animation des programmes et considérations sur la formation

En accord avec les approches pédagogique et méthodologique décrites ci-dessus, les programmes doivent être dispensés par des animateurs, plutôt que par des formateurs ou des conférenciers. La *Stratégie des programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale* précise les qualités générales requises des animateurs de programmes.

En outre, ces personnes doivent avoir :

- des compétences spécialisées dans le domaine, en particulier sur les questions qui concernent les familles monoparentales et les familles non traditionnelles;
- des connaissances sur les relations mère-enfant chez les femmes incarcérées;
- des connaissances sur les ressources et les réseaux de soutien communautaires locaux;
- des attitudes impartiales;
- une formation précise dans l'animation de programmes de compétences parentales.

Il est fortement recommandé d'avoir recours à des ressources communautaires, comme des infirmières de la santé publique, des professionnels dans les domaines du développement de l'enfant et du soutien aux parents, en particulier lorsqu'on aborde des sujets comme les soins de santé, la sexualité, les maladies transmissibles sexuellement et l'accouchement sans risque. Les équipes de gestion des femmes purgeant une peine fédérale doivent s'assurer que les ressources communautaires externes sont bien informées de la stratégie des programmes destinés aux détenues et qu'elles ont les connaissances et les compétences nécessaires pour donner des cours selon les directives.¹

V. CONTENU DES PROGRAMMES

Une série de tableaux sur le contenu des programmes sont présentés à l'annexe A. Ces tableaux doivent être considérés comme un « menu » de thèmes qui devraient être inclus dans un programme complet de compétences parentales s'adressant aux détenues. Ce menu permet diverses adaptations :

¹ Voir aussi Johnston, Denise (s.d.) *Report No. 15: Preparation for Working with Offenders and Their Families*, pour des informations supplémentaires.

- Les gestionnaires, le personnel et les concepteurs de programmes de l'établissement peuvent déterminer des domaines sur lesquels il faut insister davantage dans leur établissement.
- Les animateurs des programmes et les détenues peuvent aussi adapter un programme à leurs propres besoins, insistant davantage sur certains thèmes selon les besoins.

Les tableaux sont divisés en thèmes (grands ensembles comme *Discipline adéquate*) et en sous-thèmes (sous-ensembles comme *En quoi consiste la discipline?*). Pour évaluer les programmes existants par rapport à ces tableaux, il sera plus pratique de se concentrer principalement sur les sous-thèmes, plutôt que sur les thèmes, puisque ces sous-thèmes peuvent être organisés et catégorisés selon plusieurs manières. (Exemple : dans ces tableaux, *La colère* est un sous-thème qui revient dans deux thèmes : *Prendre soin de soi* et *Aider vos enfants à maîtriser leurs émotions*. On peut rencontrer des programmes dans lesquels *La colère* est un thème dans lequel on retrouve comme sous-thèmes *La maîtrise de la colère* et *Comment agir avec des enfants en colère*.)

Les thèmes et les sous-thèmes sont étroitement associés; il y a souvent des chevauchements entre les sous-thèmes, ce qui doit être considéré comme un point positif. Tout comme on espère que certaines questions seront reprises plusieurs fois, le chevauchement de sous-thèmes aidera les femmes à reconnaître que tout aspect peut avoir une incidence sur les autres.

VI. LES MEILLEURES PRATIQUES

Nous avons passé en revue divers programmes de compétences parentales offerts dans les établissements correctionnels et dans la collectivité pour voir s'il en existait qui seraient compatibles avec les caractéristiques, l'approche et le contenu recommandés pour les programmes de compétences parentales à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale. Comme nous pouvions nous y attendre, nous n'avons trouvé aucun programme qui répond à tous les critères de sélection de la liste de vérification présentée à la section VIII. En outre, nous avons constaté qu'il existe peu de programmes structurés et ayant fait l'objet d'une évaluation officielle qui offrent aux mères incarcérées une formation en compétences parentales.

Toutefois, un nombre croissant de programmes communautaires de soutien parental ou familial sont destinés aux parents célibataires qui possèdent à peu près les mêmes caractéristiques socio-économiques et démographiques que les femmes purgeant une peine fédérale. Si on les adaptait un peu, certains de ces programmes pourraient avoir beaucoup à offrir à ces femmes.

Nous présentons dans les pages qui suivent plusieurs ressources qui peuvent être utiles pour la conception de programmes de compétences parentales destinés aux détenues. Cette liste ne constitue qu'un point de départ; nous n'affirmons pas que ces ressources, dans leur état actuel, répondent aux besoins des détenues.

Programmes offerts dans la collectivité

➤ **Canadian Association of Family Resource Programs 1994 *Directory of Programs for Families with Young Children***

Ce répertoire fournit une énumération détaillée des programmes et des services de soutien offerts aux familles dans les quatre coins du pays, y compris dans les collectivités où les nouveaux établissements ouvriront leurs portes. Les listes de programmes et de services constituent une bonne base pour la constitution d'un réseau et l'élaboration de programmes.

➤ **Santé Canada (1989) *Y'a personne de parfait***

« Y'a personne de parfait » est un programme de formation au rôle parental qui s'adresse aux parents ayant des enfants âgés de 5 ans et moins. Il est destiné particulièrement aux personnes qui satisfont à un (ou plusieurs) des critères suivants : jeunes, célibataires, faible revenu, faible niveau de scolarité et vivant des situations d'isolement social, culturel ou géographique. Ce programme a été dispensé principalement à des femmes. On y aborde la majorité des thèmes et des sous-thèmes qui sont recommandés pour les femmes purgeant une peine fédérale, sauf ceux qui touchent particulièrement l'incarcération et les conditions de vie qui s'y rattachent. Il existe au pays un vaste réseau d'animateurs qui ont été formés pour dispenser ce programme. Celui-ci a également fait l'objet d'une évaluation officielle.

➤ **Canadian Mothercraft of Ottawa-Carleton. (ouvrage à paraître en 1994) *Parent Companion Program: A Support Program for Single Young Parents.***

Dans le cadre de ce programme, on donne une formation à des bénévoles afin qu'elles puissent apporter un soutien à de jeunes mères célibataires pour l'éducation de leurs enfants et la résolution des problèmes quotidiens. La formation porte sur les domaines suivants : compétences parentales, gestion du comportement, résolution de problèmes, ressources communautaires, santé et sécurité, alimentation et gestion du stress. Chaque bénévole est jumelée à une jeune mère célibataire qui a été dirigée vers l'organisme. On a aussi formé des groupes d'entraide tant pour les mères que pour les bénévoles. Ce programme pourrait servir de modèle pour la création d'un groupe de soutien communautaire pour les femmes purgeant une peine fédérale. Le programme en

est à sa première année d'activité et il n'a pas été évalué officiellement. Il serait intéressant de concevoir des programmes qui permettraient de jumeler des détenues à des mères de la collectivité.

➤ **Minnesota Indian Women's Resource Center (1988). *Parenting Skills for Indian Mothers with Young Children.***

Ce programme a été conçu particulièrement pour les mères de jeunes enfants et il convient aux mères célibataires ayant des ressources limitées et un faible niveau de scolarité. On y aborde les thèmes suivants : le développement physique, apprendre en aidant les autres, l'alimentation, les aptitudes d'écoute et de communication, les questions de santé et de sécurité, l'alimentation traditionnelle des Indiens, la vie familiale d'aujourd'hui, l'apprentissage par le jeu, l'estime de soi, les familles d'autrefois, la préparation à l'école, le développement du langage, le développement social et affectif.

Programmes offerts dans les établissements

➤ **Établissement correctionnel de Bedford Hills. *The Children's Center - Bedford Hills Correctional Facility.*** Décrit dans la communication de Soeur Elaine Roulet, Patricia O'Rourke et Mary Reichers intitulée « The Children's Centre - Bedford Hills Correctional Facility » (1993) présentée lors de la Quatrième conférence nord-américaine sur la famille et le système correctionnel, « Exploring the Family Side of Justice ». *Proceedings*, Québec, 10 au 13 octobre 1993.

Le Bedford Hills Children's Center est un programme holistique qui a été conçu pour aider les détenues à préserver et à renforcer les liens avec leurs enfants. Voici l'éventail des programmes et des services offerts : une salle de jeux pour enfants, un centre de formation au rôle de parent, une pouponnière, une garderie pour les tout-petits, un centre prénatal, un programme de défense des droits des enfants et un centre d'enregistrement vidéo. Les femmes participent activement à la planification des activités du centre.

Ce centre mérite une attention particulière. Il offre les services et programmes suivants aux femmes incarcérées à Bedford Hill :

- un cours du Child Development Associate Program, programme accrédité à l'échelle nationale, qui prépare les détenues à enseigner dans des prématernelles accréditées;
- un bureau de défense des droits des enfants, qui aide les mères à prendre des décisions concernant leurs enfants;

- une bibliothèque pour enfants, qui incite les mères et les enfants à lire ensemble, et une joujouthèque;
 - un comité sur les familles d'accueil, qui donne aux détenues de l'information sur les familles d'accueil, aide les mères à écrire et à téléphoner à leurs enfants ainsi qu'à travailler de concert avec le travailleur social qui s'occupe de leurs enfants;
 - la programmation d'activités pour les vacances; par exemple, on organise des programmes et des activités pour la période de Noël;
 - une garderie pour les jeunes enfants dont la mère va à l'école ou au travail;
 - un programme d'« hygiène mentale » dont le personnel est constitué de mères détenues qui apportent leur soutien à d'autres détenues ayant des enfants;
 - un groupe de mères, dirigé par un travailleur social, qui aide les mères à vivre leur relation mère-enfant;
 - des cours de compétences parentales qui comprennent une discussion de groupe à la suite du visionnement d'un vidéo, un programme spécial qui s'adresse aux mères ayant des enfants de 5 ans et moins, ainsi qu'un programme intitulé « Choices and Changes », qui vise à favoriser la prise de conscience personnelle et la responsabilisation et à faciliter la prise de décision. Ces caractéristiques sont présentées comme les éléments clés qui permettent de jouer un rôle parental efficace;
 - un centre prénatal, qui dispense des cours de compétences parentales, offre la possibilité aux participantes de surmonter leur problème de toxicomanie et leur enseigne des habiletés de femmes d'intérieur comme la couture, le crochet, etc.;
 - un programme de parrainage de bébé « Sponsor a Baby », qui offre un soutien communautaire aux mères qui quittent l'établissement avec leur bébé;
 - un programme de transport, qui assure le transport des enfants pour les visites.
- **Johnston, Denise (1994) *Prison Parents' Education Project: Curriculum Manual*. (édition révisée) Pacific Oaks, Californie : The Center for Children of Incarcerated Parents.**

Ce manuel donne des renseignements essentiels sur le rôle parental et aborde des sujets qui concernent particulièrement les parents incarcérés. Il ne s'agit pas d'un programme destiné uniquement aux femmes; par conséquent, il ne satisfait pas à la plupart des critères de sélection de la liste de vérification. Toutefois, comme les thèmes qui y sont abordés concernent particulièrement les parents incarcérés, les concepteurs de programmes destinés aux femmes purgeant une peine fédérale pourront y puiser des idées utiles. Voici les thèmes abordés dans ce programme : les enfants et la séparation, les relations entre les générations, les parents toxicomanes et leurs enfants, les enfants en milieu d'accueil, la planification de la réunion des familles, et les enfants et la reprise en charge des enfants. Ce programme n'a pas été officiellement évalué.

- **Virginians for Child Abuse Prevention, Inc. (1992) *MILK: Mothers/Men Inside Loving Kids*. Richmond, Virginia: Virginians for Child Abuse Prevention.**

Le programme MILK est un programme de visites parent-enfant, offert en établissement; ce programme pourrait servir de tremplin pour les femmes qui souhaitent cohabiter avec leurs enfants. Le manuel décrit le processus de mise en oeuvre de ce genre de programme. Notons que le module sur l'éducation des parents qui fait partie intégrante du programme est fondé sur une version très simplifiée du programme STEP (Systematic Training for Effective Parenting). Ce dernier porte principalement sur le comportement de l'enfant et la discipline et il ne répond pas à la plupart des critères de sélection de notre liste de vérification.

VII. SURVEILLANCE ET ÉVALUATION

La création de programmes efficaces de compétences parentales pour les femmes purgeant une peine fédérale en est à ses débuts. Il sera important de consacrer beaucoup de ressources à l'évaluation de ces programmes, afin que l'équipe de gestion des détenues puisse vérifier comment les programmes fonctionnent, déterminer les modifications à apporter ou les adaptations à faire et, plus tard, les résultats obtenus. On recommande d'utiliser un type d'évaluation participative qui met à contribution le personnel, les concepteurs des programmes, les animateurs et les bénéficiaires.

L'équipe de gestion devra prévoir une évaluation sur les éléments suivants :

Vérifier comment le programme fonctionne

Conformément à la *Stratégie des programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale*, il faudra vérifier comment le programme est dispensé afin d'en contrôler la qualité et l'intégrité.

Il faudra inclure dans chaque programme un volet d'autoévaluation des animateurs (Comment ai-je fait mon travail aujourd'hui? Qu'est-ce qu'il faut que je change?). Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau secteur de programmes, il est important que les animateurs consignent par écrit les thèmes qu'ils ont abordés au cours de chaque séance, la mesure dans laquelle les femmes ont participé, leurs impressions, les points qui ont fonctionné et les points qui n'ont pas fonctionné (et pourquoi).

En outre, la surveillance doit comporter un processus ouvert qui permet aux participantes de faire connaître leur opinion sur le programme et de suggérer des changements. Ce processus doit se faire à chaque séance. De plus, il faudrait instaurer un mécanisme permettant d'obtenir le point de vue des femmes sur les animateurs, y compris sur les spécialistes de la collectivité qui ont été invités à participer au programme.

Informer l'équipe de gestion des détenues et effectuer des changements en fonction des commentaires reçus

L'élaboration de programmes efficaces est un processus continu qui est fondé sur l'expérience acquise dans l'exécution du programme. Les animateurs des programmes devront fournir régulièrement à l'équipe de gestion des renseignements sur le déroulement du programme et travailler de concert avec elle pour y apporter les changements nécessaires ou pour élaborer d'autres programmes. Avant le début du programme, il faudra s'entendre sur le processus qui permettra d'apporter des modifications au programme.

Évaluer les résultats du programme

Tous les programmes de compétences parentales devraient être évalués du point de vue de la participation et des résultats obtenus. L'ampleur, l'intensité et la complexité de l'évaluation dépendront de la nature du programme, ainsi que des ressources qui seront disponibles pour l'évaluation. On doit également effectuer une évaluation dans le contexte de la stratégie mère-enfant qui existe déjà dans l'établissement.

Il importe d'établir un cadre et un plan d'évaluation aussitôt après l'élaboration du programme. Nous recommandons de faire appel à un évaluateur externe qui possède une connaissance approfondie des instruments de mesure du soutien parental ou familial et des techniques d'évaluation qualitatives ainsi que des compétences dans les

modèles d'évaluation participatifs. L'évaluateur devra travailler de concert avec le personnel et les participantes dès le début pour concevoir le plan d'évaluation, fixer des critères réalistes pour l'évaluation des résultats, recueillir les données et évaluer le programme.

VIII. LISTE DE VÉRIFICATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION

La liste de vérification qui suit donne un résumé des caractéristiques d'un programme efficace de compétences parentales à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale.

- Le programme vise-t-il principalement à assurer que les enfants des détenues sont élevés dans un milieu sûr, sécuritaire et enrichissant?
- La structure du programme permettra-t-elle qu'on aborde les questions suivantes plusieurs fois en les intégrant à divers thèmes?
 - Responsabilités parentales et estime de soi
 - Modèles parentaux
 - Donner le bon exemple
 - Stratégies d'adaptation efficaces
 - Stress et frustration engendrés par les responsabilités parentales
 - Nécessité du soutien mutuel
 - Aider les mères à expliquer la raison de leur incarcération
 - Résolution des problèmes quotidiens
 - Façons créatives de lutter contre la marginalisation
 - Trouver des solutions aux comportements déviants
- Le programme s'appuie-t-il sur les expériences passées des femmes?
- Le programme permet-il aux femmes de se découvrir par elles-mêmes, d'acquérir des connaissances principalement par l'action et le dialogue?
- Le programme donne-t-il aux femmes l'occasion de tirer des leçons de l'expérience des autres, de leurs enfants ainsi que des ressources de la collectivité?
- Le programme laisse-t-il la place à l'humour ou le favorise-t-il?
- Le programme peut-il tirer profit des nombreuses différences qui existent entre les détenues et entre les enfants des détenues, et se servir de ces différences pour favoriser la tolérance?

- Le programme vise-t-il à doter les femmes d'habiletés efficaces et créatives pour régler leurs problèmes quotidiens plutôt que de leur transmettre des connaissances théoriques?
- Le programme est-il assez souple pour qu'on puisse modifier son orientation, sa longueur et sa durée en fonction des besoins de différents groupes de détenues?
- Le programme utilise-t-il des techniques interactives diverses (comme le travail en groupe, les études de cas, les jeux de rôle) qui exploitent et accroissent les capacités imaginatives et pratiques des femmes?
- Le matériel utilisé dans le cadre du programme est-il adapté au niveau d'instruction des femmes?
- Le programme peut-il être dispensé efficacement par les ressources disponibles? Sinon, peut-on prévoir des séances de formation pour que le programme soit dispensé efficacement par les ressources disponibles?
- Le programme a-t-il été officiellement évalué et donne-t-il les effets escomptés?